



Direction

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

secretariat.direction@crous-bordeaux.fr

18 rue du Hamel

CS 11616

33080 Bordeaux Cedex

Conseil d'administration du mercredi 17 juin 2020

Délibération n°01-2020-06

Point n° 1 | Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2020

PJ : déclaration SGEN - CFDT

| |
|---|
| Exposé des motifs |
| <p>Rédigé à la suite du dernier conseil d'administration, en mars 2020, le procès-verbal de cette séance fait mention des membres présents, de ceux ayant donné pouvoir, des personnalités et des membres invités qui ont assisté à la séance. Il retrace les décisions prises et synthétise les débats. Le procès-verbal est signé par le président de séance à la suite du conseil d'administration. Ce compte-rendu a été également transmis pour information au CNOUS, conformément au règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Bordeaux-Aquitaine. En accord avec les administrateurs, le secrétariat de séance a joint à ce procès-verbal une déclaration syndicale.</p> |
| Projet de délibération |
| <p>Le conseil d'administration adopte le procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2020.</p> |
| Votants présents ou représentés |
| <p>Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 1</p> |

Le 18 juin 2020

Le président du conseil d'administration,
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
Région académique Nouvelle-Aquitaine

Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE